



Concours destiné aux adultes en formation

Jusqu'au 4 décembre 2017



C'est avec une immense fierté que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), de concert avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), souligne le 15^e anniversaire du désormais incontournable concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, destiné aux adultes en formation.

Véritable succès d'estime parrainé par le comédien et humoriste JiCi Lauzon, ce concours d'écriture suscite beaucoup d'intérêt et de créativité dans les milieux. Tout spécialement cette année, Monsieur David Goudreault, le réputé romancier, auteur, dramaturge et slameur assumera la présidence d'honneur du jury pour l'édition 2017-2018.

L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) a eu l'honneur, au fil des années, de remettre plusieurs prix à des élèves qui, guidés par leur enseignante ou leur enseignant, se sont distingués par la qualité et l'originalité de leur texte. Les 50 textes les plus évocateurs seront publiés dans un recueil qui sera distribué dans les centres d'éducation aux adultes du Québec, aux médias ainsi qu'aux principaux organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Les participantes et les participants ont jusqu'au 4 décembre 2017 pour transmettre leur texte (format électronique) à l'APL à l'adresse courriel suivante : z27_lignery@aplcsq.net

Vous avez déjà reçu, dans vos centres, le matériel promotionnel tels que les dépliant d'information, les affiches ainsi que les formulaires d'inscription. Nous pensons que cette activité s'intègre bien dans les activités courantes de formation.

Bonne chance à tous les élèves inscrits à l'éducation aux adultes qui participeront à ce concours !

RÉCLAMATION OU RÉCUPÉRATION D'ARGENT PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

1. Réclamation par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

Avant d'acquiescer une réclamation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, assurez-vous que la somme réclamée est belle et bien due. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter.



2. Récupération directement sur la paye :

Pour récupérer plus que 30 % du traitement brut sur une paye, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit s'entendre avec l'enseignante ou l'enseignant. Si c'est ce que vous souhaitez, **exigez une entente écrite**. En effet, la convention collective prévoit :

6-9.04 *À moins d'entente différente entre la commission et l'enseignante ou l'enseignant, la commission qui a remis à une enseignante ou un enseignant plus d'argent qu'elle ou il aurait dû en recevoir sans que l'enseignante ou l'enseignant soit fautif déduit de chaque chèque de paie un montant n'excédant pas 30 pour cent du traitement brut de la période.*

Cependant, la commission est en droit de récupérer la totalité du montant concerné à l'intérieur d'une même année scolaire.

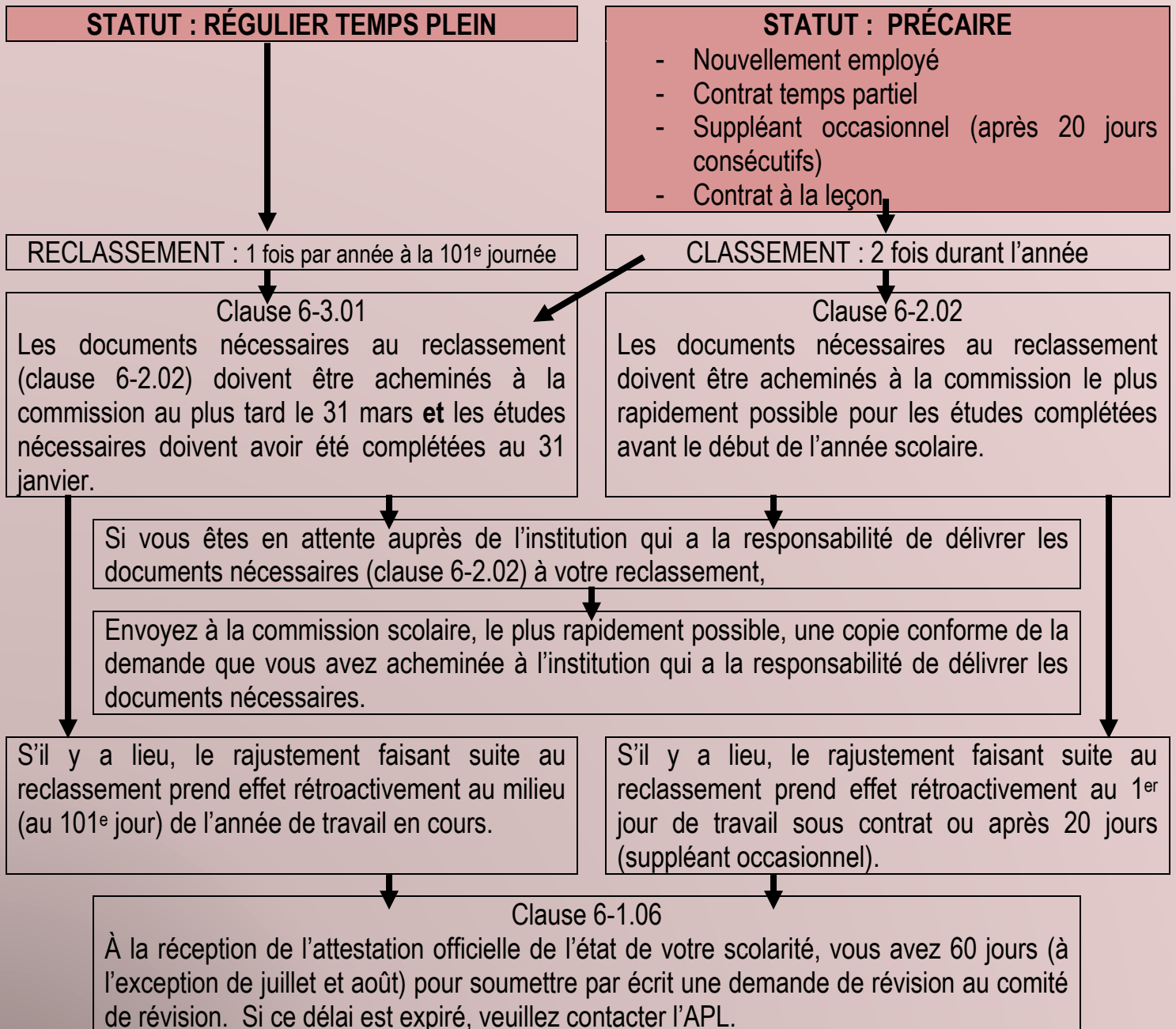
De plus, sachez que, sur chaque paye, 240 \$ sont « insaisissables », et cela, en vertu du Code de procédure civile. La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut donc pas produire une paye à « 0 \$ ».



SCOLARITÉ

DEMANDE DE CLASSEMENT ET DE RECLASSEMENT

Le classement et le reclassement des enseignantes ou des enseignants pourra se faire à chaque fois que vous aurez complété une année de scolarité ou 30 crédits. À ce moment, votre échelle de traitement augmentera de 2 échelons. Tout dépendant de votre statut (temps plein ou précaire), votre changement d'échelon se fera en début d'année et/ou à la 101^e journée de l'année de travail en cours. Voyons le tableau ci-dessous pour y voir plus clair :



Note : Il serait judicieux de votre part de faire reconnaître les cours (nouveaux crédits) au fur et à mesure qu'ils apparaissent sur votre relevé de notes. Également, il faut toujours fournir une copie de votre diplôme car il peut permettre de compléter une année.

PROF, MA FIERTÉ !

Au menu cette année :



- **Concours : Prof, ma fierté ... à l'école!** du 5 octobre au 1^{er} novembre. Pour participer, visitez la section concours du site de « SALUT BONJOUR ».
- **Activités régionales et locales : détails à venir.**
- **Websérie : le recrutement des équipes-écoles se fera en janvier 2018.**

Afin de ne rien manquer, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook : Prof, ma fierté! - <https://www.facebook.com/profmafierte/>

Prof, ma fierté!, que du positif!